NATURA 2000, qu'est ce que c'est?

C'est un **réseau européen** de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

Cuivré des marais

La France a privilégié une politique contractuelle pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le document d'objectifs du site:

- les **MAET** (Mesures agroenvironnementales territorialisées)
- les **contrats** Natura 2000 (hors milieu de production agricole)
- les **chartes** Natura 2000 (tous milieux).

Le site « **Vallée de l'Antenne**" est composé de prairies alluviales, de mégaphorbiaies, de boisements, de cultures et de peupleraies et de terrains calcaires présentant un intérêt floristique, faunistique et paysager exceptionnel.

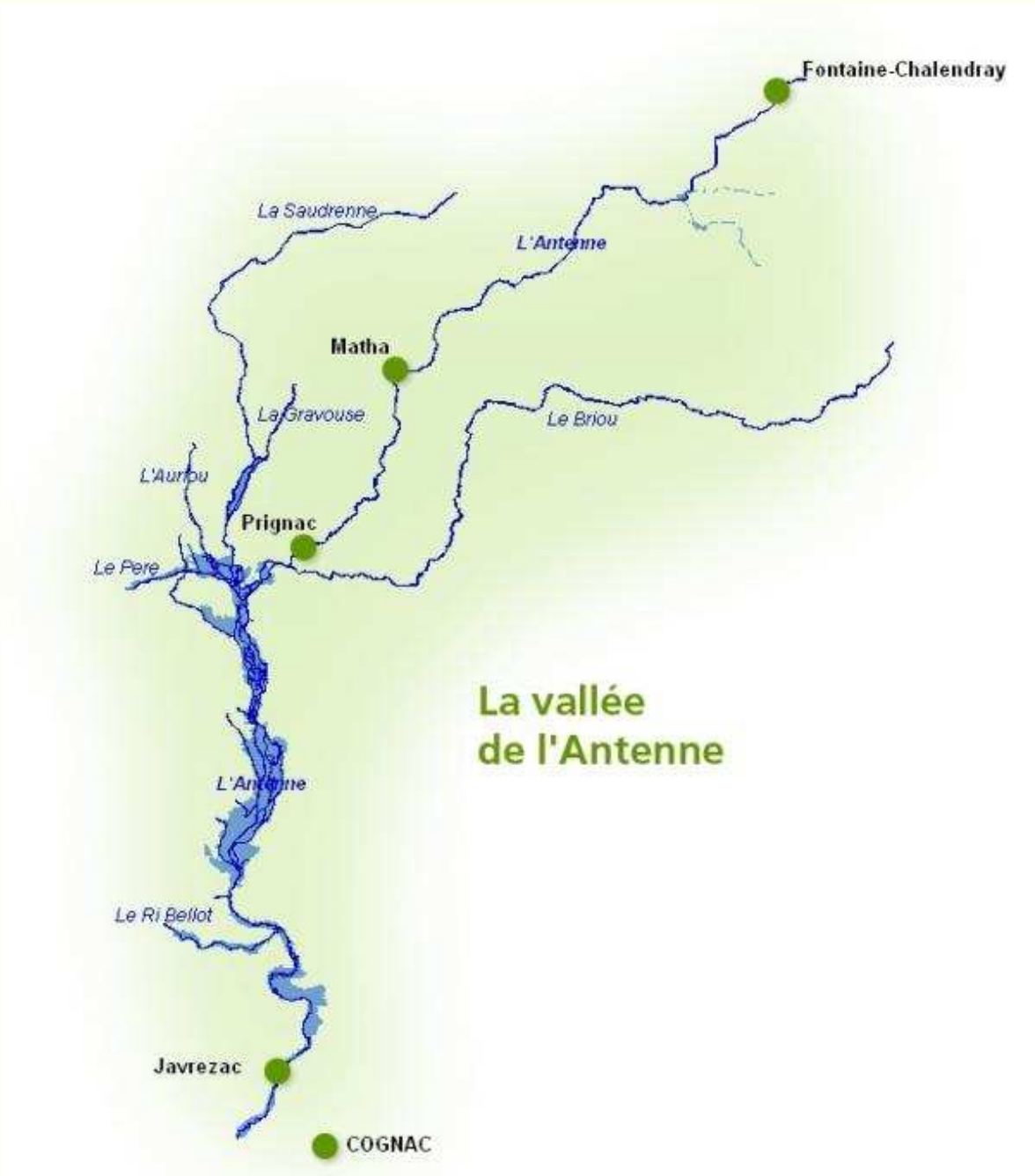

Localisation du site « Vallée de l'Antenne »

LE CONTENU DE LA CHARTE

Qu'est ce qu'une charte Natura 2000?

La charte est un code de bonne conduite qui a pour objectif la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle est constituée de fiches.

La fiche **Engagements et Recommandations de portée générale** concerne le site dans son ensemble. Chaque signataire se doit d'y adhérer.

Les fiches **Milieux** et les fiches **Activités** sont spécifiques à chaque catégorie et seront choisies en fonction des usages.

Râle des genets

Chaque fiche contient :

- Des **engagements**, contrôlables, permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaires dans un bon état de conservation.
- Des **recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'aller plus loin en encourageant les actions favorables eux enjeux de conservation.

Cigogne blanche

L'ADHESION A LA CHARTE

Qui est concerné ? Et sur quels territoires ?

Vertigo de Desmoulin

Tous les **titulaires de droits réels ou personnels**, propriétaires ou personnes disposant d'un "mandat" pour des terrains inclus dans le site Natura 2000.

Les parcelles concernées sont choisies par le signataire. **L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.** Les engagements portent sur les milieux présents sur les parcelles engagés.

Quels sont les avantages?

- Exonération de la part communale de la **Taxe sur le Foncier non bâti** (TFNB)

- Garantie de **gestion durable des forêts** si le propriétaire dispose d'un document de gestion.

Comment adhérer?

Avec l'aide de la structure animatrice du Document d'objectifs Natura 2000 (LPO), le signataire complète et dépose **une demande d'adhésion** auprès de la **DDAF** (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).

BILAN: LES CONDITIONS D'ADHESION

Disposer de **droits réels ou personnels** sur les parcelles concernées

Parcelle située **sur le site Natura 2000**

Adhésion pour une durée de **5 ans reconductible**

Pour **une parcelle cadastrale minimum**

Votre dossier CHARTE

Il se compose de plusieurs documents:

- La fiche **Engagements et Recommandations de portée générale**
- Les fiches **Milieux** :

☐ **F01**: Prairies de fauche
☐ **F02**: Prairies de fauche (nv2)
☐ **F03**: Culture en reconversion
☐ **F04**: Prairies fleuries à hautes herbes
☐ **F05**: Pelouses calcicoles
☐ **F06**: Cavités à chauves-souris
☐ **F07**: Gîtes à chauves-souris
☐ **F08**: Rivières
☐ **F09**: Zones basses inondables servant de frayères
☐ **F10**: Boisements alluviaux spontanés
☐ **F11**: Boisements de production
☐ **F12**: Boisements mixtes
☐ **F13**: Chênaie thermophile de chênes verts
☐ **F14**: Ripisylve
☐ **F15**: Haies arbustives ou arborées
☐ **F16**: Entretenir ou restaurer des linéaires de frênes têtards

- Les fiches **Activité** :

☐ **A01**: Sentiers et randonnées
☐ **A02**: Entretiens de bords de route
☐ **A03**: Entretien des ouvrages
☐ **A04**: Réseau d'infrastructures (énergie ou communication)
☐ **A05**: Sensibilisation/valorisation du patrimoine
☐ **A06**: Lutte contre les espèces envahissantes
☐ **A07**: Lutte contre le ragondin

- Le **dossier d'adhésion** à la charte

En cas de questions…

Vous pouvez contacter la LPO Rochefort qui est opérateur du site Natura 2000 « Vallée de l'Antenne ».

Emilie GENERAL
LPO – Les Fonderies Royales
8-10 rue du Docteur Pujos
BP 90263
17395 Rochefort
05.46.82.12.34
emilie.general@lpo.fr

Cistude d'Europe

….et n'hésitez pas à vous promener sur le site internet de la Vallée de l'Antenne

http://valleedelantenne.n2000.fr/

Réalisation: LPO – E. General – 2009

LA CHARTE DU SITE NATURA 2000

Vallée de l'Antenne